

**DÉCISION DE LA COMMISSION****du 25 avril 2008****modifiant l'annexe XI de la directive 2003/85/CE du Conseil en ce qui concerne la liste des laboratoires autorisés à manipuler le virus aphteux vivant***[notifiée sous le numéro C(2008) 1577]***(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2008/339/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2003/85/CE du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse, abrogeant la directive 85/511/CEE et les décisions 89/531/CEE et 91/665/CEE et modifiant la directive 92/46/CEE <sup>(1)</sup>, et notamment son article 67, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) La directive 2003/85/CE établit les mesures minimales de lutte à appliquer en cas d'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse, ainsi que certaines mesures préventives visant à sensibiliser et à mieux préparer les autorités compétentes et les milieux agricoles à cette maladie.
- (2) En ce qui concerne les mesures préventives, la directive 2003/85/CE prévoit notamment que les États membres veillent à ce que la manipulation du virus aphteux vivant à des fins de recherche, de diagnostic ou de fabrication ne soit pratiquée que dans les laboratoires agréés figurant dans son annexe XI.
- (3) La partie A de l'annexe XI de la directive 2003/85/CE établit la liste des laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus aphteux vivant à des fins de recherche et de diagnostic.
- (4) Le Danemark a officiellement informé la Commission de changements dans la gestion de son laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse.
- (5) La Lettonie et la Slovaquie ont officiellement informé la Commission que leurs laboratoires nationaux de référence respectifs ne sont plus considérés comme répondant aux normes de sécurité établies par l'article 65, paragraphe d), et qu'ils doivent donc être supprimés de

la liste de la partie A de l'annexe XI de la directive 2003/85/CE.

- (6) Les Pays-Bas ont officiellement informé la Commission de la modification du nom de leur laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse.
- (7) Pour des raisons de sécurité, il est important de tenir à jour la liste des laboratoires autorisés à manipuler le virus aphteux vivant, qui figure dans la directive 2003/85/CE.
- (8) En conséquence, il est nécessaire de remplacer la liste des laboratoires autorisés à manipuler le virus aphteux vivant de l'annexe XI, partie A, de la directive 2003/85/CE par la liste en annexe de la présente décision.
- (9) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

À l'annexe XI de la directive 2003/85/CE, la partie A est remplacée par le texte de l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 25 avril 2008.

*Par la Commission*

Androulla VASSILIOU

*Membre de la Commission*

<sup>(1)</sup> JO L 306 du 22.11.2003, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 2006/104/CE (JO L 363 du 20.12.2006, p. 352).

## ANNEXE

## «PARTIE A

## Laboratoires nationaux autorisés à manipuler le virus vivant de la fièvre aphteuse

État membre où le laboratoire est situé		Laboratoire	États membres utilisant les services du laboratoire
Code ISO	Nom		
AT	Autriche	Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit Veterinärmedizinische Untersuchungen Mödling	Autriche
BE	Belgique	Veterinary and Agrochemical Research Centre CODA-CERVA-VAR Uccle	Belgique Luxembourg
BG	Bulgarie	Национален диагностичен научноизследователски ветеринарно-медицински институт Проф. д-р Георги Павлов, Национална референтна лаборатория Шап и везикулозна болест по свинете (National Diagnostic Veterinary Research Institute Prof. Dr. Georgi Pavlov, National Reference Laboratory for Foot-and-Mouth Disease and Swine Vesicular Diseases)	Bulgarie
CZ	République tchèque	Statní veterinární ústav Praha, Praha	République tchèque
DE	Allemagne	Friedrich-Loeffler-Institut Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit, Greifswald - Insel Riems	Allemagne Slovaquie
DK	Danemark	Danmarks Tekniske Universitet, Veterinærinstituttet Afdeling for Virologi, Lindholm Danish Technical University, Veterinary Institute, Department of Virology, Lindholm	Danemark Finlande Suède
EL	Grèce	Ινστιτούτο αφθώδους πυρετού, Αγία Παρασκευή Αττικής	Grèce
ES	Espagne	Laboratorio Central de Sanidad Animal, Madrid	Espagne
FR	France	Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) — Laboratoire d'études et de recherches en pathologie bovine et hygiène des viandes, Lyon — Laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses, Maisons-Alfort	France
HU	Hongrie	Országos Állategészségügyi Intézet (OÁI), Budapest	Hongrie
IT	Italie	Istituto zooprofilattico sperimentale della Lombardia e dell'Emilia-Romagna, Brescia	Italie Chypre
LT	Lituanie	Nacionalinė veterinarijos laboratorija, Vilnius	Lituanie
NL	Pays-Bas	Central Veterinary Institute of Wageningen UR, Lelystad	Pays-Bas
PL	Pologne	Zakład Pryszczycy Państwowego Instytutu Weterynaryjnego – Państwowego Instytutu Badawczego, Zduńska Wola	Pologne
RO	Roumanie	Institutul de Diagnostic și Sănătate Animală, București	Roumanie
UK	Royaume-Uni	Institute for Animal Health, Pirbright	Royaume-Uni Estonie Finlande Irlande Lettonie Malte Slovénie Suède»